

Décision relative à la demande de retrait d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de retrait d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **MILLENIUM OPTI***

de la société **DUPONT SOLUTIONS (FRANCE) S.A.S.**
enregistrée sous le n°2017-0207

Vu la décision du Directeur général de l'ANSES du 18/04/2017,

Considérant, qu'en vertu de l'article 45 du règlement (CE) n° 1107/2009, une autorisation peut être retirée ou modifiée à la demande de son titulaire, qui motive cette demande,

Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active flupyrifluron-méthyl par le règlement d'exécution (UE) 2017/1496 du 23 août 2017,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique référence ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

La présente décision abroge et remplace la décision du 18/04/2017 et s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	MILLENIUM OPTI
Type de produit	Deuxième gamme
Titulaire	DUPONT SOLUTIONS (FRANCE) S.A.S. Département Protection des cultures Tour Défense Plaza, 23-25 rue Delarivière Lefoullon, DEFENSE 9, 92800 PUTEAUX, FRANCE
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	40 % - thifensulfuron 10 % - flupyrifluron-méthyl
Numéro d'intrant	2040109
Numéro d'AMM	2040109
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	13 mars 2018
Date limite pour l'élimination, le stockage et l'utilisation des stocks existants	13 juin 2018

A Maisons-Alfort, le

16 MARS 2018

Françoise WEBER

Directrice générale adjointe des produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)